



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 AVRIL 2014
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a adopté, à l'UNANIMITE, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

2°) a procédé, à l'UNANIMITE, à la désignation des membres du Comité des Ecoles Publiques : Mesdames Stéphanie POTEAU et Sabrina HEMBERT ont été élues.

3°) a procédé, à l'UNANIMITE, à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs : Monsieur Etienne GEORGE en tant que Président, Messieurs Dominique LEGRAND, Jean-Pierre BUE, Philippe ANOT, Mesdames Josette BASSET, Chantal POTIER, Messieurs Daniel MATHIEU, Guillaume LOEUILLEUX, Madame Brigitte DURAND, Monsieur Jean-Luc ROBBE, Madame Isabelle LEVAILLANT, Monsieur Christophe DEPRE, Madame Marie OUDOIRE, Messieurs Pierre André LEBECQ, Daniel BOULOGNE non domicilié à COULOGNE, Yves TURCRY, Madame Monique CAILLIEZ en tant que titulaires et Mesdames Stéphanie POTEAU, Sabrina HEMBERT, Valérie BRAME, Annick LOST, Nathalie CLERBOUT, Monsieur Christian BULTEL, Madame Kathia CAPON, Monsieur Stéphane WOILLE non domicilié à COULOGNE, Madame Stéphanie BRUNET, Messieurs André VASSEUR, Jean-Marc VAILLANT, Madame Angélique CASTAGNINI, Monsieur Henry-Christian SEREDNICKI, Madame Josette DUBOC, Monsieur Dominique DUCLOIE, Madame Maryse CARON non domiciliée à COULOGNE en tant que suppléants.

4°) a adopté, avec sept ABSTENTIONS, le Budget Primitif Général et à l'UNANIMITE le Budget Annexe Primitif de l'Eau pour l'année 2014.

a fixé, avec sept ABSTENTIONS, les taux des différents impôts locaux 2014. On a donc pour 2014, les taux suivants :

- 16,41 % pour la taxe d'habitation,
- 18,21 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 42,13 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

a accepté, avec sept ABSTENTIONS, le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ainsi que les tarifs de la redevance spéciale.

a fixé, à l'UNANIMITE, la surtaxe communale de l'eau pour 2014 à 0,03 euro le M³.

5°) a alloué, à l'UNANIMITE, les subventions suivantes :

- 165 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de COULOGNE (un acompte de 65 000 euros a déjà été attribué par délibération du Conseil Municipal du 16-12-13) ;
- 2 500 euros à l'Union Vélo Club de CALAIS pour l'organisation de la course cycliste de la ducasse et la prise en charge du coût de l'intervention des services de police sur production de la facture.

Le 05 Mai 2014

LE MAIRE,

Alain FAUQUET